



Contexte réglementaire

Prévu pour **Mai 2018**, le règlement GDPR, adopté par le Parlement Européen en Avril 2016, représente pour les entreprises un Big Bang en terme de gestion de la protection de données personnelles en Europe. Avec un délai de mise en conformité très court, ses impacts sont nombreux (IT, RH, Sales, etc.) et nécessitent un accompagnement de la phase de diagnostic à la mise en conformité réglementaire.

En cas de non-conformité, les entreprises s'exposeraient à de fortes sanctions financières allant jusqu'à 20 M€ ou **4% de leur chiffre d'affaire annuel mondial** (le montant le plus élevé étant retenu).

Quelles données?

Toutes les données à caractère personnel sont concernées du plus commun (ex: nom, adresse, etc.) jusqu'à des éléments de type digital (ex: adresse IP, identification, etc.) ou encore des informations spécifiques propres à l'identité physique, culturelle ou sociale de la personne.

Quel périmètre?

Le règlement s'applique à **toute organisation établie dans la zone UE** (que le traitement ait lieu ou non dans l'Union) mais également à toute organisation basée en dehors de l'Union traitant des informations personnelles de ressortissants de l'UE.



Un renforcement de la protection des données à plusieurs niveaux



Un calendrier aux jalons rapprochés



Beam vous accompagne en 6 étapes

